

Réorganisation judiciaire—Loi

Ces modifications sont, dans leur ensemble, réputées être entrées en vigueur au Manitoba le 1^{er} juillet 1984. Elles faciliteront l'enregistrement de tous les documents juridiques et autres et éviteront toute confusion dans la procédure judiciaire. Voilà l'objet de ce projet de loi.

A l'occasion de mon premier discours à la Chambre en ma qualité de ministre de la Justice, je tiens à faire quelques observations générales sur la façon dont je m'acquitterai des responsabilités de ce poste.

M. Deans: Est-ce qu'Erik vous a donné le feu vert?

M. Crosbie: Je consulte toujours Erik pour tout ce que j'entreprends. Je ne vous dis pas de quel Erik il s'agit. Je compte un Erik parmi mes collaborateurs dans mon cabinet. En fait, je trouve que le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique me casse souvent les oreilles.

M. Deans: Ce n'est pas les oreilles que vous me cassez.

● (1110)

M. Crosbie: Je me garderai bien de parler d'autres parties de l'anatomie du député. Ce serait déplacé.

C'est la première fois qu'il m'est donné de prendre la parole à la Chambre à titre de ministre de la Justice. Je tiens à ce que tous les députés sachent que j'hérite d'une très belle tradition. Sir John A. Macdonald a été notre premier ministre de la Justice. Ce n'est pas dans le but de mettre les députés mal à l'aise que je le rappelle. Le fait est que sir John A. Macdonald a été le premier ministre de la Justice du pays. Je fais remarquer au leader parlementaire du NPD que l'une des premières réalisations du ministre a été de légaliser les syndicats au Canada. Il a en effet présenté la mesure législative qui a permis aux syndicats de jouer leur rôle dans notre pays.

Notre parti se soucie des gens. C'est grâce à lui que tout le mouvement syndical a été légitimé.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Un siècle avant que le pauvre leader du NPD à la Chambre fasse son apparition, nous avons légalisé les syndicats au Canada. Il ne serait pas parmi nous aujourd'hui si nous n'avions pas pris cette initiative.

M. Deans: Pardon? Quel rapport avec la question?

M. Crosbie: Monsieur le Président, mon prédécesseur, sir John A.—je suis sir John C., il était sir John A.—a aussi établi la Gendarmerie du Nord-Ouest. Voilà deux projets qu'il a réalisés à titre de ministre de la Justice.

C'est un ministre de la Justice conservateur, sir John Thompson, qui a codifié le droit pénal canadien entre 1885 et 1892. C'est lui qui a instauré le Code criminel alors qu'il était ministre de la Justice. Bien entendu, il a été premier ministre, ne fût-ce que pendant quelques heures ou quelques jours.

C'est un ministre de la Justice conservateur, Davie Fulton, éminent Canadien qui vit en Colombie-Britannique, qui a par-rainé la première Déclaration canadienne des droits en 1960.

C'est un ministre de la Justice conservateur, le sénateur Jacques Flynn, qui siège à l'autre endroit, qui a amorcé la révision du droit pénal en 1979. Le leader du NPD à la Chambre apprendra avec intérêt qu'il s'agissait là de la première révision fondamentale du Code criminel depuis son entrée en vigueur en 1893. Cette révision n'est pas encore terminée. C'est surtout la Commission de réforme du droit du Canada qui s'en occupe et qui a recommandé les modifications présentées à la Chambre il y a quelques mois. Plusieurs de ces modifications seront présentées à nouveau.

Avec votre permission, monsieur le Président, j'aimerais donner un aperçu de certaines questions dont j'espère, à titre de ministre de la Justice, saisir la Chambre au cours des trois ou quatre prochaines années.

M. Waddell: Ce sont aussi des ministres de la Justice conservateurs qui ont fait pendre Louis Riel.

M. Crosbie: Je m'attendais qu'un député de l'opposition le rappellerait. Sauf erreur, cet incident regrettable est survenu il y a cent ans.

Bientôt, monsieur le Président, je vais présenter des modifications au Code criminel et j'espère que la Chambre les adoptera rapidement. Il s'agit de modifications qui ne prêtent pas à controverse, y compris plusieurs changements de forme qui auraient dû être apportés au Code criminel il y a bien longtemps.

Après le congé de Noël, nous présenterons d'autres modifications au Code criminel sur des questions plus contestées. D'ici quelques mois, par exemple, nous saisissons la Chambre d'un projet de loi sur le racolage et la prostitution. Nous attendons actuellement le rapport du comité présidé par M. Paul Fraser, chargé il y a quelques mois d'enquêter et de présenter un rapport sur la prostitution et la pornographie.

Nous avons reçu un rapport du Pr Badgley sur les sévices exercés sur les enfants, autre question dont s'inquiètent les Canadiens, bien entendu. C'est un rapport de 1,300 pages que nous fournirons volontiers à tout député qui en fera la demande. C'est un problème auquel il faudra s'attaquer.

La propagande haineuse retiendra notre attention et des modifications à ce sujet seront présentées après Noël également. Les députés seront saisis de nouvelles dispositions ou recommandations relatives aux conducteurs ivres ou dont les facultés sont affaiblies par l'alcool. Toutes ces questions, on peut espérer que la Chambre s'en occupera au cours des six prochains mois, et j'espère que nous ferons des progrès dans l'année qui vient. D'autres modifications au Code criminel seront ensuite présentées. Si ce plan est mis en œuvre, on peut espérer que nous aurons achevé la révision du Code criminel à la fin des trois ou quatre prochaines années. Cela va exiger de la part du comité permanent de la justice et des questions juridiques beaucoup de soin et de travail.